

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 5 juin 2026, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 14
14 Pour

Date de la convocation
01/06/2026
Date d'affichage
01/06/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. LEVEILLEY Jean-François ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. SQUILLACE Anthony ; M. TAVEL Wolfram ; M. VINCENT Raphaël ; M. BOURÉ Alexandre.

Absents excusés : M. TIGHILT-FERHAT Marius (procuration donnée à SQUILLACE Anthony) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; Mme DELATHIERE Sarah (procuration donnée à KHADIR Mahfoud) ; BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à VINCENT Raphaël).

Secrétaire de séance : Mme THIERCELET Marie-Josèphe.

Objet de la délibération : BUDGET MAISON DE LA PRESSE - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Affaire n°24/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du CFU.

Madame le Maire explique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales
- Simplifie les procédures via la démarche de dématérialisation

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire.

Madame le Maire s'est retirée et n'est pas comptabilisée dans les membres autorisés à voter. Le Conseil Municipal est provisoirement présidé par Mme BOUVIER Laëtitia, 1^{ère} Adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Maison de la Presse dont les résultats sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat reporté de l'exercice 2024	0 €	79 682,37 €	79 682,37 €
EXERCICE 2025			
RECETTES	0 €	10 421,37 €	10 421,37 €
DEPENSES	0 €	0 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	0 €	10 421,37 €	10 421,37 €
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2025	0 €	90 103,74 €	90 103,74 €
RESTE A REALISER RECETTES	0 €		0 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €		0 €
TOTAL RESTES A REALISER 2025	0 €		0 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	0 €	90 103,74 €	90 103,74 €

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Yvette VALLIN

